

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 février 2017**

Convocation du 20 février 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept février à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Bernard MARECHAL, Jean-François DUBONNET, Marianne NEGRE, Joëlle ARNAUD, Carole MASCHERONI, Catherine LALINDE, Jean-Claude PILLET, Hubert MARECHAL

Absents : Jean-Baptiste CURTO, Agnès MARANZONI, Amadou NDIAYE, Serge ROCHE

M Jean-Claude PILLET a été élu secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

- Aménagement parking Chef-Lieu : demande de subvention CTS
- Convention avec Terralie pour activités périscolaires
- Personnel communal : mise à jour du tableau des emplois au 01 janvier 2017 suite aux reclassements
- Travaux en cours
- Questions diverses

La séance débute à 20h11

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2017 est adopté à l'unanimité (11 votants).

**Demande de subvention pour la requalification urbaine du centre (Contrat Territorial de Savoie volet local)**

Considérant la construction de 19 logements sur La Butte du Chef-Lieu par la Savoisienne Habitat, Considérant que l'accès au futur lotissement se fera via ce terrain communal, ce dernier doit être aménagé pour répondre à un besoin de polyvalence :

- ✓ Conserver une capacité de stationnement équivalente,
- ✓ Permettre l'accès sécurisé à l'école et à la salle polyvalente,
- ✓ Permettre la création d'une voirie d'accès au lotissement
- ✓ Conserver une espace ludique

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, approuve le projet de requalification urbaine du centre et demande à Chambéry Métropole Cœur des Bauges, au titre du Contrat Territorial de Savoie, une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération. Demande également de l'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi de la subvention. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2017 (compte 2315).

coût prévisionnel des travaux : 133 733 € HT se répartissant comme suit :

- maîtrise d'œuvre de travaux phase étude : 5 200€ HT
- maîtrise d'œuvre de travaux phase réalisation : 5 200€ HT

- travaux : 123 333€ HT

Adopté à l'unanimité (11 voix)

### **Demande de subvention pour l'aménagement du centre et la création de places de parking (DETR 2017)**

Les élus décident de rajouter cette délibération puisqu'elle traite du même sujet que la précédente.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, approuve le projet d'aménagement du centre et la création de places de parking et demande à la Préfecture de la Savoie, dans le cadre de la DETR, une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération. Demande également de l'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi de la subvention. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2017 (compte 2315).

coût prévisionnel des travaux : 133 733 € HT

Adopté à l'unanimité (11 voix)

### **Réforme des rythmes scolaires : convention pour deux activités artistiques**

Jusqu'au 31 décembre 2016 deux activités artistiques effectuées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires étaient proposées par un agent contractuel qui travaille par ailleurs à la cantine scolaire.

A compter du 01 janvier 2017, il a été convenu avec l'agent que les heures afférentes aux activités périscolaires seraient effectuées en tant qu'autoentrepreneur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec l'association du 01 janvier 2017 au 7 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

### **Mise à jour du tableau des emplois au 01 janvier 2017 (catégorie C)**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que le cadre d'emplois des adjoints techniques de 1<sup>e</sup> classe (catégorie C) a été modifié par le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 susvisé. Les fonctionnaires territoriaux, titulaires et stagiaires, membres de ce cadre d'emplois sont reclassés de droit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le nouveau cadre d'emplois des adjoints techniques principal de 2<sup>e</sup> classe, sur la base des dispositions dudit décret.

Il propose donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des emplois permanents de la commune ainsi qu'il suit à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (pour la catégorie C) :

Anciens grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Nouveaux grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Adjoint technique de 1 <sup>e</sup> classe	1	35	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	1	35
ATSEM Principal de 2 <sup>e</sup> classe	1	35	ATSEM Principal de 2 <sup>e</sup> classe	1	35
Agent de maîtrise principal	1	35	Agent de maîtrise principal	1	35

Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	1	17h30	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	1	17h30
---	---	-------	---	---	-------

Adopté à l'unanimité (11 voix)

### Travaux en cours

- **Hameau de Cassiani** : les travaux ont débutés le 01 février dernier. Ils ont été interrompus pendant une période compte-tenu des conditions météorologiques.  
M le Maire a rencontré les délégués de parents d'élèves, la directrice de l'école, les élèves et les riverains pour leur exposer le planning et les nuisances engendrées.
- **Aménagement du centre** : la première esquisse pour l'aménagement du parking réalisée par le bureau d'études est présentée. Une réflexion est à mener en groupe de travail. Réunion prévue le 04 mars 2017 à 08h30.
- **Enfouissement des réseaux électriques secteur Chef-Lieu- Bonnets** : ENEDIS va procéder à l'enfouissement de ses réseaux et du réseau basse tension. Une étude a été demandée à Orange pour enfouir dans le même temps le réseau téléphonique. Ces travaux seraient à la charge de la commune mais permettraient de profiter des tranchées réalisées par ENEDIS et de supprimer peut-être certains poteaux qui seraient gênants lors de la sécurisation du secteur (création de trottoirs).
- **Travaux route de la Désertaz** : lors de travaux effectués par le service des eaux de Chambéry Métropole, la route s'est affaissée à certains endroits. Nous avons donc demandé à Chambéry Métropole Cœur des Bauges de prendre en charge la réfection de la chaussée. Une réponse négative a été apportée à notre requête.
- **Budget de Chambéry Métropole Cœur des Bauges** : Monsieur le Maire expose que dans le contexte actuel l'heure est aux économies (-500 000 € pour le budget de fonctionnement). L'objectif est toutefois de maintenir un certain niveau d'investissements. Pour les années à venir, les principaux travaux sont la piscine et le bâtiment multimodal de la gare.  
Afin de trouver des fonds, une réflexion est menée sur l'instauration d'une part sur le foncier bâti pour Chambéry Métropole Cœur des Bauges. Il faut également compenser la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- **SPA convention fourrière** : les élus décident de reconduire la participation pour 2017. Cette convention permet à la commune de faire appel à la SPA en cas d'errance de chiens.
- **Contentieux en matière d'urbanisme** : le premier dossier semble être terminé. Quant au second, nous sommes en attente du courrier du tribunal concernant un éventuel appel.
- **Arrêté préfectoral sur le brûlage à l'air libre** : Monsieur le Maire informe les élus, par ailleurs destinataires de l'arrêté préfectoral, que le brûlage de déchets est interdit et passible d'une amende de 450€.
- **Forêts en déshérence** : Monsieur le Maire informe les élus que le Parc de Chartreuse peut nous accompagner pour la gestion des biens sans maître estimés à 16 hectares. M B MARECHAL se charge du dossier.
- **Recensement de la population** : M B MARECHAL fait un point sur le recensement de la population qui s'est achevé le 18 février dernier. Les derniers jours ont été compliqués pour les agents

recenseurs car il fallait faire face aux refus, aux retardataires...Il les remercie pour leur contribution à la réussite de la collecte ainsi que la secrétaire de mairie.

- **Contrat photocopieurs** : le contrat arrive à échéance en juin 2018. Monsieur le Maire demande à ce qu'un groupe de travail se mette en place pour établir le cahier des charges. Voir si une mutualisation est possible avec Chambéry Métropole Cœur des Bauges (courrier à faire).
- **Association des chiens courants** : M le Maire informe l'assemblée que cette association réfléchit à l'organisation d'un bal trap sur les hauteurs de la commune. A suivre.
- **Elections présidentielles et législatives 2017** : un appel à la population est lancé pour la tenue du bureau de vote. Toute personne intéressée, inscrite sur la liste électorale, peut se faire connaître en mairie.
- **Commission photovoltaïque** : une étude a été menée par Chambéry Métropole Cœur des Bauges pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école. Celle-ci a été commentée lors d'une réunion qui s'est tenue dernièrement à Technolac et à laquelle a participé B MARECHAL.. Le temps de retour sur investissement est de 13 ans. L'investissement serait de l'ordre de 17000€ et engendrerait le démontage du toit qui a été refait récemment. Aucune aide ne pourrait être obtenue pour la réalisation de ces travaux. Il est donc décidé de ne pas y donner suite.
- **Economies d'énergie** : M LAGUILLAUMIE informe les conseillers municipaux sur la participation du SDES (financement du bureau d'études entre autre) lors de travaux d'investissement sur l'éclairage public. Un dossier de demande de subvention est à déposer avant décembre prochain. Il convient au préalable de réaliser les diagnostics. Se renseigner également auprès du Parc de Chartreuse dans le cadre du plan climat-énergie.
- **Gestion informatique de la garderie, des activités périscolaires et de la cantine** : poursuivre la réflexion pour une mise en place du service en septembre 2017.

Avant de clore la séance, M H MARECHAL présente, au nom du conseil municipal, les condoléances à M le Maire pour le décès de sa maman. M le Maire remercie les élus.

- **Urbanisme** : la secrétaire de mairie présente les dossiers qui ont été instruits depuis le dernier conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h18.